



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 septembre 2025 à 19 h
55, avenue Dupras**

PRÉSENCE :

Mme Nancy BLANCHET, mairesse d'arrondissement
Mme Laura-Ann PALESTINI, conseillère de la Ville
M. Richard DESCHAMPS, conseiller de la Ville
Mme Daniela ROMANO, conseillère d'arrondissement
Mme Josée TROILO, conseillère d'arrondissement
M. Michel NOËL, conseiller d'arrondissement
M. Benoit AUGER, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCE :

M. Steve BARKLEY, Directeur d'arrondissement
M. Simon PROVOST-GOUPIL, Secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 01.

CA25 20 0376

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant le point suivant :

- 10.05.1** Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Bernard Turcot suite à son décès survenu le 2 septembre 2025.

Et en interchangeant l'ordre des points 10.03 et 10.04.

Adoptée à l'unanimité.
10.02

CA25 20 0377**Félicitations à l'équipe masculine semi-professionnelle du Club de Soccer LaSalle**

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

QUE le conseil offre ses plus sincères félicitations à l'équipe de soccer, Club de Soccer LaSalle, pour leur titre de champion de Ligue 2 Québec, dès sa première saison d'existence.

Adoptée à l'unanimité.

10.03

CA25 20 0378**Période de questions du public**

Madame la maire d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par	Sujet de l'intervention
Sherrill Layne	Entretien de l'éclairage et de la surface de terrain de softball
Annie Walker	Encadrement des boîtes de dons dans l'arrondissement
Mathieu Gasse Forget	Luminaires non fonctionnels de la piste cyclable de l'Aqueduc
Quishana Speede	Cadre urbanistique de l'arrondissement
Alain Théroux	Stationnement des camions et remorques sur le domaine public – rue Upton
Sophie Lecomte	Dénivelé d'accès aux garages privés sur la rue Bois-des-Caryers

10.04

CA25 20 0379**Décès - M. Joey Joseph Pugliese**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Joey Joseph Pugliese.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA25 20 0380

Décès - M. Bernard Turcot

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Bernard Turcot survenu le 2 septembre 2025.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05.1

CA25 20 0381

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 août 2025

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 août 2025 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA25 20 0382

Dépôt du compte rendu du Comité de transition écologique de LaSalle

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

De déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 18 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1255459049

CA25 20 0383

Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 20 août 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1255459053

CA25 20 0384

Adoption du Plan directeur des parcs et espaces verts 2025-2040

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'adopter le Plan directeur des parcs et espaces verts 2025-2040.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1255459051

CA25 20 0385

Adoption du Plan local de transition écologique de LaSalle 2025-2030

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'adopter le Plan local de transition écologique de LaSalle 2025-2030.

Adoptée à l'unanimité.

12.02 1255459050

CA25 20 0386

Journée mondiale de la prévention du suicide

CONSIDÉRANT QUE le 10 septembre 2025 marque la 23^e édition de la Journée mondiale de la prévention du suicide, soulignée partout dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE le thème de cette année, « Changer le discours », nous invite à parler ouvertement du suicide, à briser les tabous et à promouvoir une culture de soutien;

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, plus de 200 personnes au Canada tentent de se suicider et qu'environ 4 500 personnes meurent par suicide chaque année, soit en moyenne 12 décès par jour;

CONSIDÉRANT QUE cette journée est une occasion de s'engager à prendre soin de soi et des autres, de réfléchir à la prévention, de sensibiliser nos communautés et de démontrer du soutien envers les personnes en détresse ainsi qu'envers les proches endeuillés;

CONSIDÉRANT QUE prévenir le suicide, c'est aussi briser l'isolement, bâtir une communauté solidaire, ouverte et bienveillante;

CONSIDÉRANT QUE chaque geste d'écoute, de dialogue et de compassion peut contribuer à sauver des vies;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de LaSalle, par son Plan stratégique 2023-2030, vise à assurer la sécurité et le bien-être de sa population, et que cette vision contribue à la prévention du suicide en réduisant l'isolement, en renforçant la solidarité et en soutenant la santé mentale de tous;

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle joigne ses efforts pour souligner la 23^e Journée mondiale de la prévention du suicide et réaffirme son engagement collectif à changer le discours, à soutenir les personnes vulnérables et à bâtir une société plus humaine et solidaire.

Adoptée à l'unanimité.

15.01

CA25 20 0387

Contrat à Solotech inc. pour la mise à niveau de certains équipements culturel dans le Théâtre du Grand Sault

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'octroyer le contrat pour la mise à niveau de certains équipements culturel dans le Théâtre du Grand Sault à Solotech Inc, pour un montant total de 339 992,64\$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offre n° 25-21088.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1258749003

CA25 20 0388

Contrat à Bau-Québec Ltée. pour des travaux de réaménagement du secteur Est du parc Ouellette dans l'arrondissement de LaSalle

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'octroyer le contrat à Bau-Québec Ltée., au montant de 3 288 462,42 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement du secteur Est du parc Ouellette dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques, dans le cadre de l'appel d'offres public n° 863254. (Dépense totale de 3 650 193,28 \$: Contrat 3 288 462,42 \$ + contingences 230 192,37 \$ + incidences 131 538,50 \$).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1257151032

CA25 20 0389

Entérinement d'une dépense auprès de Toitures Trois Étoiles Inc., pour des travaux de réfection du chalet Ménard

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'entériner une dépense de 112 474,29 \$, taxes incluses, auprès de Toitures Trois Étoiles Inc., pour des travaux de réfection de la toiture ainsi que le changement du plafond suspendu du chalet Ménard de l'arrondissement de LaSalle.

De demander au comité exécutif d'effectuer les virements de crédit à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1250269007

CA25 20 0390

Amendement de la résolution CA23 20 0037 afin d'augmenter les contingences pour le contrat octroyé à Cardin Julien Inc.

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'amender la résolution CA23 20 0037 adoptée le 6 février 2023, afin d'augmenter les contingences de 250 000 \$, taxes incluses, pour le contrat octroyé à Cardin Julien Inc., pour des services professionnels, pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle en nouveau centre culturel, majorant ainsi la dépense initiale du projet de 1 473 690,16 \$, taxes incluses, à 1 723 690,16 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1250269006

CA25 20 0391

Convention de prêt de local, à intervenir entre le Club de lutte LaSalle et l'arrondissement de LaSalle

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'autoriser la signature de la convention de prêt de local, à intervenir entre le Club de lutte LaSalle et l'arrondissement de LaSalle, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027.

D'autoriser le prêt d'installation tel que prévu à la présente convention pour le local situé au Centre Sportif Dollard-St-Laurent.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1257817021

CA25 20 0392

Bail entre l'arrondissement de LaSalle et Communauto pour la location d'espaces de stationnement sur le territoire de l'arrondissement

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

D'autoriser la signature d'un bail entre Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et Communauto pour la location d'espaces de stationnement sur le territoire de l'arrondissement, au montant total de 9 600,00 \$, rétroactivement à partir du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1257151033

CA25 20 0393

Permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2025-2026 d'une valeur de 6 846\$.

Adoptée à l'unanimité.
20.07 1258797002

CA25 20 0394**Contribution financière à la Maison des Familles de LaSalle pour l'organisation de l'événement JournÉLÉ**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 1 000\$ à la Maison des Familles de LaSalle pour l'organisation de l'événement JournÉLÉ qui se tiendra le 8 novembre 2025 à la Bibliothèque de l'Octogone.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
20.08 1255480011

CA25 20 0395**Contribution financière à 4 organismes pour le programme d'accompagnement loisirs pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

D'accorder une contribution financière totale de 15 000 \$ à 4 organismes, selon la répartition suivante, dans le cadre de leur offre de service de camp de jour de 2025 pour le programme d'accompagnement loisirs pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Organismes	Montant 2025
Le Club Jeune Aire	4 950 \$
Centre multiculturel de ressources de LaSalle	3 150 \$
Association de Soccer mineure de LaSalle inc.	4 950 \$
Héritage Laurentien	1 950 \$
Total	15 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
20.09 1259156002

CA25 20 0396

Contribution financière à l'organisme Bienvenue à l'Immigrant pour la réalisation du magazine souvenir de leur gala annuel

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Bienvenue à l'Immigrant pour la réalisation du magazine souvenir de leur gala annuel de levée de fonds qui aura lieu le 4 octobre 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1255480013

CA25 20 0397

Amendement de la résolution CA25 20 0158 afin de modifier des dates de bazars et autres événements de levée de fonds

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'amender l'autorisation accordée par la résolution CA25 20 0158 afin de modifier des dates de bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2025 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1255480012

CA25 20 0398

Entérinement de l'autorisation accordée à Marché Ehi inc. de tenir un événement barbecue extérieur

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

D'entériner l'autorisation accordée à Marché Ehi inc, de tenir un événement barbecue extérieur le 3 septembre 2025 sur sa propriété commerciale située au, 1201, 90^e Avenue.

Adoptée à l'unanimité

30.02 1255459054

CA25 20 0399

Entérinement de l'autorisation accordée à Sous le palmier inc. de tenir un événement extérieur pour célébrer le 15^e anniversaire du restaurant

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'entériner l'autorisation accordée à Sous le palmier inc. de tenir un événement extérieur pour célébrer le 15^e anniversaire du restaurant, le 6 septembre 2025, sur la propriété commerciale située au 2046, rue Lapierre.

Adoptée à l'unanimité.
30.03 1255459055

CA25 20 0400

Autorisation de la réalisation d'une murale au 1220-1276, avenue Dollard, LaSalle

Il est proposé par Michel NOËL
appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser la réalisation d'une murale au 1273, avenue Dollard, LaSalle, sur le mur du bâtiment parallèle à l'avenue Dollard, conformément au Règlement LAS-0134 (certificat d'autorisation AR-3003346293).

Adoptée à l'unanimité.
30.04 1251526007

CA25 20 0401

Autorisation au Cégep André Laurendeau de déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

Il est proposé par Richard DESCHAMPS
appuyé par Michel NOËL

et résolu :

D'autoriser le Cégep André Laurendeau à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre de leurs activités durant la saison 2025-2026 au Centre sportif Dollard Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité.
30.05 1258797003

CA25 20 0402

Autorisation d'un permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, dans le cadre de la Fête des bénévoles

Il est proposé par Benoit AUGER
appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'autoriser Marie-Annick Lussier, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à soumettre une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 18 octobre 2025 au théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau sis au 1111, rue Lapierre à LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.
30.06 1258891013

CA25 20 0403

Conclure avec le gouvernement du Canada l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme « le Canada en fête »

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

De demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1^{er} juillet 2025 avec le gouvernement du Canada en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif;

De considérer que Patrimoine canadien a confirmé le versement d'une subvention de 8 000 \$ pour l'année financière 2025-2026;

De considérer que la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LMCE) crée des obligations pour les municipalités du Québec lorsqu'elles veulent signer ce type d'ententes;

De désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, ou son délégué, à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir;

D'approuver l'accord de subvention à intervenir, le cas échéant, avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1^{er} juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1258891011

CA25 20 0404

Reddition de comptes

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 juillet au 21 août 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1253035008

CA25 20 0405

Avis de motion du Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité no 2400-LAS

AVIS DE MOTION est donné par madame Laura Palestini, conseillère de la Ville, de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

40.01 1258071001

CA25 20 0406

Dépôt et présentation du projet de Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

De déposer et présenter le projet du Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

Adoptée à l'unanimité.
40.02 1258071001

CA25 20 0407
Adoption du Règlement numéro LAS-0137-2

CONSIDÉRANT l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

CONSIDÉRANT l'article 136.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 4 août 2025;

ATTENDU QUE le projet de règlement LAS-0137-2 a été adopté à la séance du 4 août 2025;

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'adopter le Règlement numéro LAS-0137-2 modifiant le Règlement numéro LAS-0137 concernant les nuisances et abrogeant le Règlement numéro 2192 et ses amendements afin d'abroger l'article 43.

Adoptée à l'unanimité.
40.03 1255459044

CA25 20 0408
Adoption du Règlement numéro 2098-LAS-212

CONSIDÉRANT l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 7 juillet 2025;

ATTENDU QUE le projet de règlement 2098-LAS-212 a été adopté à la séance du 7 juillet 2025;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 juillet 2025 à 18 h et qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

ATTENDU QUE le second projet de règlement 2098-LAS-212 a été adopté à la séance du 4 août 2025;

ATTENDU QU'un avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire a été publié sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle le 11 août 2025 et qu'aucune personne n'a manifesté son intérêt;

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 2098-LAS-212 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à clarifier l'encadrement des établissements d'hébergement touristique.

Adoptée à l'unanimité.
40.04 1255459032

CA25 20 0409

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation public du 27 août 2025 portant sur le projet de résolution PP-37

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation public du 27 août 2025 portant sur le projet de résolution PP-37 visant à autoriser, sur le lot 6 380 807 (1111, rue Lapierre), l'agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau pour des fins de modernisation des installations de ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

Adoptée à l'unanimité.
40.05 1255459047

CA25 20 0410

Adoption de la résolution (PP-37) - Agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau

CONSIDÉRANT la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19.1);

CONSIDÉRANT le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041 de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de résolution CA25 20 0370 (PP-37) à la séance du conseil d'arrondissement du 4 août 2025;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 27 août 2025 à 18 h;

CONSIDÉRANT QU'une modification a été apportée à l'article 5 du projet de résolution;

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041*, la résolution CA25 20 0410 (PP-37) visant à autoriser, sur le lot 6 380 807 (1111, rue Lapierre), l'agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau pour les fins de modernisation des installations de ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), malgré les dispositions prévues au *Règlement de zonage n° 2098*.

Section I – Territoire d'application

1. La présente résolution s'applique au lot 6 380 807 (1111, rue Lapierre).

Section II – Autorisation

2. Malgré les dispositions du *Règlement de zonage n° 2098* applicables, est autorisé l'agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau pour les fins de modernisation des installations de ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), conformément aux conditions prévues à la section III.

3. À cette fin, il est permis de déroger aux dispositions suivantes relatives au nombre de cases de stationnement requis et aux enseignes du *Règlement de zonage n° 2098* :

- a. Malgré les articles 5.3.4 et 6.4.3.1, minimalement deux cases de stationnement sont requises;

- b. Malgré l'article 10.1.9.1, la hauteur et la dimension verticale d'une enseigne n'ont pas à être uniformes ;
- c. Malgré l'article 10.2.4, le nombre d'enseigne autorisées par bâtiment principal ou espace communautaire peut être supérieur à trois.

Section III – Conditions

4. Au sein de la zone de travaux, des arbres doivent être plantés de telle sorte que, à maturité de plantation, un minimum de 40% de la surface asphaltée ou pavée soit ombragé durant l'été.

La projection de l'ombrage à maturité de plantation doit être calculée, illustrée et scellée par un architecte paysagiste ou un ingénieur forestier et accompagner la demande de permis.

5. Au sein de la zone de travaux, la superficie de sol perméable et verdie résultante de la réalisation des travaux doit être supérieure à celle existante avant la réalisation des travaux.
6. Au sein de la zone des travaux, au moins 18 arbres à moyen et grand déploiement doivent être plantés. Ces arbres doivent présenter un minimum de cinq essences provenant de genres différents.

Les saillies et fosses d'arbres drainantes doivent avoir les dimensions requises pour assurer la viabilité et la croissance d'arbres à moyen et grand déploiement.

7. La végétation plantée au sein de la zone des travaux doit représenter trois strates : plantes herbacées, arbustes et arbres.
8. Les arbres à planter doivent respecter les dimensions suivantes :
 - a. Pour un arbre feuillu, le diamètre de son tronc est d'au moins 5 cm ;
 - b. Pour un conifère, la hauteur de l'arbre à planter doit être d'au moins 175 cm.

Section IV – Délai pour débuter les travaux

9. L'occupation et les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 24 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.

Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

Section V – Dispositions pénales

10. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 1, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 11.
11. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :
 - a) S'il s'agit d'une personne physique, pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$; pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$; pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$;

- b) S'il s'agit d'une personne morale, pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$; pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$; pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$.

Section IV – Entrée en vigueur

12. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1255459047

CA25 20 0411

Installation de panneaux d'arrêt toutes directions et réduction de la vitesse sur le boulevard LaSalle devant le parc des Saints-Anges

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection de la rue des Oblats et du boulevard LaSalle et la réduction de la vitesse de 40km/h à 30km/h sur le boulevard LaSalle pour une zone parc devant le parc des Saints-Anges.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1257151029

CA25 20 0412

Ajout d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle:

- 1 sur le boulevard LaSalle
- 1 sur la terrasse Greenfeld
- 1 sur la rue Denise

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1257151030

CA25 20 0413

Retrait d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'autoriser le retrait d'espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle:

- 1 sur la rue Serre
- 1 sur la rue Lise

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1257151031

CA25 20 0414

PIIAD - agrandissement du bâtiment principal situé au 117, rue Brosseau (lot 1 930 612)

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande 3003470836), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal et de changer les matériaux de revêtement extérieur du bâtiment situé au 117, rue Brosseau (lot 1 930 612), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1255459052

CA25 20 0415

Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1256456008

CA25 20 0416

Levée de la séance

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

De lever la séance à 19 h 52.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

Nancy BLANCHET
Mairesse d'arrondissement

Simon PROVOST-GOUPIIL
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 29 septembre 2025.